conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

000000790451 Date de la première version publiée: 1.0 18.06.2021

18.06.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: Wolsit EC-100 P2 Nom commercial

Code du produit 000000000050495454

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

produit de protection du bois

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wolman Wood and Fire Protection GmbH Société

Dr.-Wolman-Strasse 31-33

76547 Sinzheim

Téléphone +4972218000

Téléfax +497221800290

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS mabas-eb@mbcc-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ChemTel: +1-813-248-0585

Numéro National d'Appel en

cas d'Urgence

: numéro Orfila (INRS): +33-1-45-42-59-59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

H360D: Peut nuire au fœtus.

Dangereux pour le milieu aquatique -H400: Très toxique pour les organismes aqua-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

danger de toxicité, Catégorie 1 tiques.

Dangereux pour le milieu aquatique - H410: danger chronique, Catégorie 1 tiques

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360D Peut nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propiconazole

Permethrin

Emulsifiant à base d'alkyl amines et d'acides carboxyliques (confidentiel)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Produit de traitement du bois, liquide, à base de :

propiconazole (ISO)

perméthrine

dissous dans:

Emulsifiant à base d'alkyl amines et d'acides carboxyliques

(confidentiel)

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
propiconazole	60207-90-1 262-104-4 613-205-00-0	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360D Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	3,38
Permethrin	52645-53-1	Acute Tox. 4; H332	1,25

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

	258-067-9 613-058-00-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	
Emulsifiant à base d'alkyl amines et d'acides carboxyliques (confidentiel)	Non attribuée	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	50 - 80

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air

frais, secours médical.

En cas de contact avec la

peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en mainte-

nant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par

un ophtalmologue

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

d'eau, secours médical.

Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation

provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémen-

taires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la sec-

Wolman Wood and Fire Protection GmbH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

tion 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vi-

tales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan- :

gereux

oxydes d'azote

fumées

noir de carbone gaz/vapeurs corrosifs Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

tion.

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisa-

tion.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les

égouts.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

000000790451 Date de la première version publiée: 1.0 18.06.2021

18.06.2021

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex.

sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la ré-

glementation en vigueur.

Les déversements importants devraient être récupérés méca-

niquement (par pompage) pour être éliminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : tion sans danger

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de

stockage et du lieu de travail.

contre l'incendie et l'explo-

sion

Indications pour la protection : Pas de mesures particulières nécessaires.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se la-

ver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel. sensible au gel

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis

mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de pro-

tection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Gants de protection appropriés résistant aux agents chi-

miques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode

d'emploi des producteurs.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activi-

té et d'exposition.

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : faible odeur caractéristique

Point d'ébullition : env. 100 °C

Inflammabilité : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

non déterminé

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Wolman Wood and Fire Protection GmbH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

pH : env. 7,2 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité : env. 1 gcm3 (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : non comburant

Miscibilité avec l'eau : miscible en toutes proportions

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

Agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta- :

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

née

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Type de Test : test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Pas de danger par aspiration attendu.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Selon notre expérience et les informations dont nous dispo-

sons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition ana-

logue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (truite arc-en-ciel): < 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: semi-statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna): < 1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolman Wood and Fire Protection GmbH

Wolsit EC-100 P2

Version 1.0

Date de révision: 18.06.2021

Numéro de la FDS: 000000790451

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

18.06.2021

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

propiconazole:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

Permethrin:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1.000

Facteur M (Toxicité chro-

nique pour le milieu aqua-

tique)

1.000

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs compo-

sants, ce produit n'est pas considéré comme facilement bio-

dégradable selon la classification de l'OCDE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: L'accumulation dans les organismes n'est pas

attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétra-

tion dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: 1.0 18.06.2021

Numéro de la FDS: 000000790451

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

18.06.2021

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Le produit ne contient pas de substances listées

dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des subs-

tances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Information écologique sup-

plémentaire

Le produit ne doit pénétrer ni dans les eaux, ni dans les

égouts, ni dans les stations d'épuration.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie proviennent de produits de structure ou de compo-

sition analogue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes les précautions d'usage.

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglemen-

taires locales.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;

ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1760 ADR : UN 1760 RID : UN 1760

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version 1.0

Date de révision: 18.06.2021

Numéro de la FDS: 000000790451

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

18.06.2021

IMDG : UN 1760 IATA : UN 1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(ALKYLAMINE)

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(ALKYLAMINE)

RID : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(ALKYLAMINE)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

(ALKYLAMINE)

IATA : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

(ALKYLAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : II Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en tun- : (E)

nels

RID

Groupe d'emballage : II Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

855

Wolman Wood and **Fire Protection GmbH**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

000000790451 Date de la première version publiée: 1.0 18.06.2021

18.06.2021

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-851

ment (avion de ligne)

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environneoui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne-

ment

RID

Dangereux pour l'environneoui

ment **IMDG**

Polluant marin oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 : Les conditions de limitation pour les

entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Numéro sur la liste 30, 3

Installations classées pour la : protection de l'environnement

(Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation. H360D : Peut nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Dangereux pour le milieu aquatique - danger de toxicité Aquatic Chronic : Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures: ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Wolsit EC-100 P2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.06.2021 000000790451 Date de la première version publiée:

18.06.2021

des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : En complément des informations figurant dans la fiche de

données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR